



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

On vaut moins que les ingénieurs d'Hydro-Québec ...

BOUCHERVILLE, le 26 mai 1999 - Les discussions entre le comité de négociation du SPSI et la Direction ont débuté et elles s'annoncent plutôt difficiles. En effet, comme vous le révélait le communiqué du comité de négociation SPSI, le climat de discussion est particulièrement malsain et rappelle le contexte de discussion qui prévalait en 1996. De plus, selon l'enquête salariale d'Hydro-Québec, elle allègue que nous sommes mieux rémunérés que notre marché de comparaison et c'est pourquoi ils ne veulent même pas nous proposer les mêmes offres que celles offertes aux ingénieurs membres du SPIHQ.

C'est quand même choquant et aberrant. Considérant le fait qu'une forte majorité des membres du SPSI sont des ingénieurs gradués de nos écoles d'ingénierie et, du même coup, refuser de nous présenter au moins les mêmes offres qu'au groupe des ingénieurs d'Hydro-Québec, allez donc y comprendre quelque chose. Par ailleurs, plus de 75 % des membres du SPSI possèdent au moins un diplôme de deuxième cycle et, dans ce contexte, nous offrir un règlement à rabais ne tient même pas compte des qualifications particulières requises par notre travail.

Nous considérons que l'offre de la Direction frôle l'insulte et il est temps qu'elle y mette un peu plus de sérieux !

Le respect des lignes de piquetage

Selon les informations recueillies, les membres du SPSI respectent les lignes de piquetage de nos collègues du SCFP et on ne déplore aucun incident regrettable, à ce jour. Bien sûr, il y a eu quelques quolibets lancés aux membres du SPSI mais la situation devrait se corriger sous peu, grâce à l'aimable collaboration des officiers du SCFP en poste à l'IREQ. Nous tenons néanmoins à réitérer le message que nous vous transmettions dans le précédent communiqué.

S'agissant des lignes de piquetage, il faut se rappeler qu'en vertu des lois, dans la mesure où les membres du SPSI ne sont pas en grève, vous êtes tenus de rentrer au travail à la condition que l'employeur garantisse un accès sécuritaire aux lieux de travail. Vous n'êtes pas tenus de rentrer

au travail si vous estimez que vous courez des risques quelconques pour accéder à votre lieu de travail. De plus, si une ligne de piquetage vous interdit l'accès au site et que vous désirez néanmoins "forcer" cet accès, vous risquez non seulement d'infliger des blessures à ces personnes - dont vous serez tenus personnellement responsables - mais vous aurez à travailler, par la suite, avec des confrères qui se rappelleront de votre geste...

De grâce, s'il y a une ligne de piquetage et que vous avez un "rendez-vous avec un client" (sic), réfléchissez un peu avant de foncer sur ces personnes ...

La conciliation des heures dues aux lignes de piquetage

Le piquetage de nos collègues du SCFP, dans la mesure où l'accès au lieu de travail est retardé, amène la conciliation des heures pour lesquelles l'accès vous a été interdit. Ainsi, vos gestionnaires vous ont permis la conciliation d'un certain nombre d'heures pour tenir compte de ce contexte particulier.

Cependant, si vous estimez que les heures de conciliation autorisées vous portent préjudice - vous estimez avoir le droit de concilier plus d'heures que celles permises -, contactez le secrétariat du SPSI pour formuler vos doléances et nous verrons à prendre les dispositions appropriées.

Le Manitoba ne répond plus

Tel était le titre d'une bande dessinée dans laquelle Zo, Zette et Zicki relataient leur aventure pour tenter de sauver le navire "Manitoba", en détresse. Malgré les appels répétés lancés par Zo pour contacter le navire, celui-ci demeurait mystérieusement silencieux... Évidemment, nos héros eurent tôt fait de conjurer le mauvais sort et de sauver le navire d'une triste fin.

Nous avons décidé d'utiliser ce titre pour rendre publique une invitation transmise, voilà plus d'un mois, à la direction de l'IREQ et qui est restée lettre morte à ce jour. Constatant que les relations entre le SPSI et Hydro-Québec s'envenimaient, le Bureau du Syndicat a proposé une rencontre de discussion "franche et ouverte" avant que la situation ne se dégrade davantage.

Or, depuis ce temps, nous attendons toujours une réponse à notre invitation. Cela étant, on ne pourra nous taxer, comme le dit la rumeur entretenue par la Direction, d'être un syndicat "pas parlable" ...

A bon entendeur, salut !

Entente pour les chercheurs/ingénieurs en affectation à Gentilly

A la demande de quelques membres du SPSI qui ont à travailler à la centrale Gentilly, le SPSI a entrepris des discussions avec la Direction à l'effet d'attribuer une "prime de risque" pour ce type d'affectation. Rappelons que les ingénieurs membres du SPIHQ, en affectation à Gentilly, reçoivent une telle prime et, de l'aveu de la Direction, l'octroi d'une telle prime aux chercheurs/ingénieurs du SPSI ne pose pas de véritable problème.

Depuis trois semaines, nous sommes sans nouvelles quant à l'évolution de ce dossier et la Direction nous indique "qu'elle a des choses plus urgentes à faire ...". C'est à suivre.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 3014

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630

1-877-449-9630 (numéro sans frais à l'extérieur de la région métropolitaine)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat